

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024

Honorable sénateur René Cormier  
Président, Comité sénatorial permanent des langues officielles  
Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4  
[Rene.Cormier@sen.parl.gc.ca](mailto:Rene.Cormier@sen.parl.gc.ca)

**Objet : Étude sur les questions relatives aux services de santé dans la langue de la minorité**

Monsieur le Sénateur,

Au nom de l'Association médicale canadienne (AMC), je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude pour le leadership dont vous avez fait preuve afin de faire progresser l'étude sur les questions relatives aux services de santé dans la langue de la minorité. L'accessibilité linguistique est essentielle pour garantir des résultats équitables en matière de soins de santé. L'équité en matière de santé signifie que chacun dispose des mêmes chances d'être en bonne santé, indépendamment de son âge, de son revenu, de son genre, de son origine ethnique ou de tout autre facteur social ou économique. Malheureusement, cette équité est compromise lorsque des obstacles systémiques évitables, tels que la langue, limitent l'accès aux soins.

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, les Canadiens ont le droit d'accéder aux services fédéraux, y compris les soins de santé, en anglais ou en français. Plusieurs provinces ont également introduit une loi visant à soutenir les communautés linguistiques en situation minoritaire. Cependant, de nombreux Canadiens ont encore du mal à communiquer efficacement avec leurs fournisseurs de soins de santé dans la langue de leur choix.

Nous devons modifier un engagement. En 2023, les gouvernements du Canada ont conclu des accords bilatéraux visant à améliorer les soins de santé pour tous les Canadiens, ce qui inclut un principe d'équité, celui d'assurer un accès équitable aux soins pour les groupes confrontés à des obstacles systémiques, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les Canadiens doivent être convaincus que les gouvernements suivront activement les progrès accomplis et produiront les résultats qu'ils attendent depuis longtemps. L'AMC recommande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'inclure des indicateurs précis dans les futurs accords bilatéraux afin de suivre les progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les groupes en quête d'équité, y compris les communautés linguistiques en situation minoritaire.

La recherche montre que lorsque les patients sont confrontés à des barrières linguistiques, ils reçoivent moins de renseignements sur la santé pendant les consultations, ce qui peut avoir une incidence directe sur la qualité des soins. Selon le plus récent rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé intitulé [\*Améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins : les préjudices à l'hôpital sous l'angle de l'équité\*](#), les patients qui ne parlent ni anglais ni français sont 30 % plus susceptibles d'être victimes d'événements préjudiciables dans les établissements de soins de santé que ceux qui parlent anglais ou français, ce qui équivaut à 1,5 incident préjudiciable supplémentaire pour 100 hospitalisations. Des

.../2

Page 2 : L'honorable sénateur René Cormier

tendances similaires sont observées dans les soins à domicile, où les problèmes de communication peuvent entraîner des malentendus, une mauvaise utilisation des médicaments et des erreurs dans les tests et les procédures.

Les collectivités autochtones du Canada sont également confrontées à d'importants obstacles dans l'accès aux services de santé dans leur propre langue ou dans la langue officielle de leur choix. Le budget fédéral de 2024 prévoit 225 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la *Loi sur les langues autochtones*. Il est essentiel de rationaliser les processus et de réduire les obstacles afin de garantir que ce financement atteigne les programmes qui soutiennent la revitalisation des langues autochtones et améliorent l'accès à des services de soins de santé culturellement appropriés.

Nous pensons que la technologie des soins virtuels combinée à l'autorisation nationale d'exercice des médecins peut également faire partie de la solution dans les cas où les patients n'ont pas accès à un médecin parlant leur langue dans leur collectivité ou lorsque les patients autochtones n'ont pas accès à un médecin autochtone parlant leur langue. Les soins virtuels ont le potentiel d'ouvrir le bassin de fournisseurs d'un océan à l'autre. Il existe actuellement un obstacle dans la mesure où, dans la plupart des administrations, un médecin fournissant des soins virtuels aux résidents d'une province ou d'un territoire doit être titulaire d'un permis d'exercice dans cette administration. L'AMC se veut encouragée par l'introduction du Registre des médecins de l'Atlantique en 2023 et plaide pour qu'il soit reproduit dans l'ensemble du Canada.

Garantir l'accès aux services de santé dans la langue de la minorité est essentiel pour assurer des soins équitables dans l'ensemble du Canada. Bien qu'il existe des cadres juridiques, le développement de la formation bilingue ou multilingue, l'augmentation des services d'interprétation et la promotion de la compétence culturelle au sein du système de santé sont des étapes essentielles pour combler ces lacunes et améliorer les soins pour tous les Canadiens.

L'AMC reste déterminée à collaborer avec vous pour faire progresser ce travail important, et nous vous remercions de l'attention que vous continuez à porter à cette question cruciale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.



Joss Reimer, M.D., FRCPC, MSP  
Présidente, Association médicale canadienne

c. c. Membres du Comité sénatorial